



# LE PETIT CHEPPIAT

## Bulletin municipal d'information

Commune de CHEPPES LA PRAIRIE

### Recensement à Cheppes à partir du 15 janvier

Notre commune est recensée tous les 5 ans comme les autres communes de moins de 10 000 habitants. Le recensement 2015 aura lieu du 15 janvier au 21 février. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !



#### Comment suis-je recensé ?

- 1) Je suis informé par courrier de la visite de mon agent recenseur, Didier ARNOULD, secrétaire de mairie. Il sera muni de sa carte officielle.
- 2) Je reçois sa visite.
- 3) Je remplis le questionnaire :
  - sur papier. Dans ce cas l'agent recenseur peut repasser sur rendez-vous pour récupérer le questionnaire ou m'aider à le remplir.
  - sur internet avec un code personnel remis par l'agent recenseur.



#### A quoi sert le recensement ?

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, l'ouverture d'une crèche, l'installation d'un commerce, la construction de logements ou le développement de moyens de transports. Ces projets s'appuient sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

*Vos informations personnelles sont protégées. Seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.*

### Vœux du Maire

William MATHIEU et les membres du Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2015 et ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux :



#### Prochaines dates à retenir

- |               |                                |
|---------------|--------------------------------|
| 10 janvier    | Vœux du Maire                  |
| 30 janvier    | Rallye Monte-Carlo historique  |
| 7 février     | Sainte Agathe à Vitry-la-Ville |
| 22 et 29 mars | Elections départementales      |

#### MAIRIE

Tel/fax : 03 26 64 12 45  
3 rue Saint Georges - 51240 CHEPPES LA PRAIRIE  
Mail : [communedecheppeslaprairie@orange.fr](mailto:communedecheppeslaprairie@orange.fr)

#### Secrétariat

Permanence du maire et des adjointes  
Jeudi de 18h30 à 19h30

## Elections départementales des 22 et 29 mars 2015



Des élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Ce seront les premières élections départementales organisées. Elles remplacent les élections cantonales.

### Cantonales ou départementales, quelles sont les différences ?

Depuis la loi 17 mai 2013, l'assemblée qui dirige le département a pris le nom de conseil départemental en remplacement de la précédente appellation de conseil général. Les conseillers départementaux (au lieu des anciens conseillers généraux) sont élus lors d'élections départementales. Ces élections ont désormais lieu tous les six ans pour le renouvellement de l'intégralité des conseillers (les conseillers généraux étaient renouvelés par moitié tous les trois ans). Elles se dérouleront au scrutin majoritaire binominal à deux tours. Chaque circonscription électorale élira deux conseillers départementaux, ce binôme sera obligatoirement composé d'un homme et d'une femme.

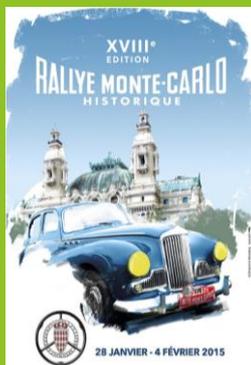
La circonscription électorale des élections départementales reste le canton. Néanmoins, la carte des cantons a été redessinée par décret en février 2014 afin de l'adapter aux réalités sociodémographiques. Les nouvelles délimitations s'appuient sur les chiffres des populations légales publiées par l'INSEE le 27 décembre 2013. Notre canton est le canton n° 5, nommé "Châlons-en-Champagne-3".

Notre canton comprend :

- 1° Les communes suivantes : Breuvery-sur-Coole, Bussy-Lettrée, Cernon, Cheniers, Cheppes-la-Prairie, Chepy, Coupetz, Coupéville, Dampierre-sur-Moivre, Dommartin-Lettrée, Ecury-sur-Coole, L'Epine, Faux-Vésigneul, Francheville, Le Fresne, Haussimont, Lenharrée, Mairy-sur-Marne, Marson, Moivre, Moncetz-Longevas, Montépreux, Nuisement-sur-Coole, Omev, Pogny, Saint-Etienne-au-Temple, Saint-Germain-la-Ville, Saint-Jean-sur-Moivre, Saint-Martin-aux-Champs, Saint-Memmie, Saint-Quentin-sur-Coole, Sarry, Sogny-aux-Moulins, Sommesous, Soudé, Soudron, Togny-aux-Bœufs, Vassimont-et-Chapelaine, Vatry, Vésigneul-sur-Marne, Vitry-la-Ville ;
- 2° La partie de la commune de Châlons-en-Champagne non incluse dans les cantons de Châlons-en-Champagne-1 et de Châlons-en-Champagne-2.

### Le Rallye Monte-Carlo Historique 2015 passera par Cheppes le 30 janvier !

Le 18ème Rallye Monte-Carlo Historique traversera notre commune le vendredi 30 janvier 2015 entre 19 et 21 heures. Cette épreuve de régularité effectue un parcours de Reims à Monaco et est réservée à des véhicules de collection d'avant 1980. Venez voir ces belles demoiselles et encourager les participants !



### Financer vos travaux grâce à des aides publiques !

Le Syndicat Mixte du Pays de Châlons-en-Champagne s'engage dans une vaste Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.), dispositif qui permet de mobiliser des aides financières et techniques pour améliorer les conditions de logement.

Tout propriétaire occupant ou bailleur privé, ne dépassant pas certains plafonds de ressources, peut se porter candidat en vue d'obtenir des subventions pour le financement de ses travaux de rénovation énergétique, de lutte contre l'habitat dégradé, de sécurité ou de salubrité (peinture au plomb...) ou d'adaptation aux personnes âgées ou handicapées.

Avant d'engager vos travaux, et pour plus de renseignements, demandez une brochure en mairie ou contactez gratuitement :



N° Vert 0 800 77 29 30

### Déchetteries : nouveaux horaires

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les horaires des déchetteries SYMSEM les plus proches deviennent :

|          | POGNY       | MAIRY SUR MARNE |
|----------|-------------|-----------------|
| Mardi    | 9h00-12h30  |                 |
| Mercredi | 14h00-18h00 | 14h00-18h00     |
| Jeudi    |             | 9h00-12h30      |
| Vendredi | 9h00-12h30  |                 |
| Samedi   | 9h00-12h30  | 14h00-18h00     |

### Travaux d'intérêt communal

Pour éviter le recours à des prestataires extérieurs, l'équipe municipale a, au cours de trois matinées d'automne, réalisé des travaux de taille de grands arbres pour sécuriser les abords de la voie ferrée et de débroussaillage autour du presbytère.

### Comité des Fêtes

#### Sainte Agathe

Le Comité des Fêtes de Cheppes-la-Prairie organise avec l'association de Togny-aux-Bœufs et l'Association Animation Culturelle et Sportive de Vitry-la-Ville la soirée dansante de

SAINTE AGATHE  
Samedi 7 février 2015

à partir de 20h  
à la salle des fêtes de Vitry-la-Ville.

Menu : Apéritif                      Tarif :  
          Plat chaud                      adulte : 18€  
          Dessert                      enfant (jusqu'à 10 ans) : 5€  
          Café

Date limite d'inscription : 25 janvier  
Venez nombreux !

### COMITE DES FETES

#### RETOUR EN IMAGES SUR...

La « Soirée Beaujolais »  
du 21 novembre 2014



Une réussite pour cette formule, inédite à Cheppes, qui a rassemblé 85 personnes pour un moment très convivial.